

# APPAREIL DE CONTENTION

La phase active de votre traitement est achevée. FELICITATIONS  
Nous vous remercions d'avoir pleinement participé à sa réussite et espérons que vous êtes satisfait des résultats obtenus. Vous rentrez à présent dans la période de maintien de la position des dents appelée CONTENTION.

## **Pourquoi porter un appareil de contention ?**

Le traitement orthodontique s'accompagne d'un remodelage osseux. C'est pourquoi les dents deviennent mobiles et sensibles au cours de leur déplacement. Ensuite, plusieurs mois sont nécessaires pour que l'os et la gencive qui entourent les dents se réorganisent dans leur position de fin de traitement pendant cette période de consolidation osseuse.

## **Quand porter l'appareil de contention ?**

L'appareil de contention sera porté pendant 1 an :  
Le premier mois, l'appareil doit être porté 4 heures par jour plus la soirée et la nuit. Durant cette phase initiale, les dents peuvent se déplacer en quelques heures si l'appareil n'est pas porté.

Les 2 mois suivants, 2 heures par jour plus la soirée et la nuit.

Les 3 mois suivants, 1 heure par jour plus la soirée et la nuit.

Les six derniers mois seulement la soirée et la nuit.

Pour l'arcade inférieure un fil collé derrière les dents (de canine à canine) maintiendra l'alignement . Il sera porté jusqu'à la fin de la croissance et jusqu'à l'évolution des dents de sagesse.

## **Quels soins apporter à l'appareil de contention ?**

Lorsqu'il n'est pas porté (repas) l'appareil doit être rincé et maintenu humide dans sa boîte. Le retrait de l'appareil se fait par une pression de l'ongle appliquée sur l'appareil.

## **Après la contention...**

La contention permet de maintenir de manière sûre les résultats acquis. Les légers mouvements qui surviennent après cette période et tout au long de la vie sont liés à des phénomènes naturels de vieillissement qui affectent les muscles, la peau, les os... et les dents, qu'il y ait eu, ou non, traitement orthodontique. Pour cette raison, il est nécessaire de faire régulièrement contrôler l'engrènement de vos dents lors de vos visites semestrielles de prévention chez votre dentiste traitant.